

plusieurs fois depuis des années en raison de l'absence d'un rapport d'évaluation d'impact de la Commission européenne."

En Belgique, un système de contrôle complexe

L'audit s'est aussi intéressé au contrôle de l'étiquetage: en Belgique, il juge entre autres que les contrôles des allégations et des compléments alimentaires ne sont pas assez pratiqués. Le rapport épingle aussi notre pays pour la complexité de son système de contrôle. Celui-ci implique à la fois les Régions, les SPF Économie et Santé publique et l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (Afsca). Test-Achats considère cette division des compétences comme un handicap, notamment pour les plaintes, mais n'a pas "l'impression que le système d'étiquetage alimentaire dans son ensemble est inadéquat en Belgique. Mais certains aspects sont considérés comme moins prioritaires à contrôler, comme la nature trompeuse de l'emballage". TA a d'ailleurs dédié une plateforme en ligne à ces produits "Pinocchio" dont l'étiquette est trompeuse. Comme ces gaufres "au beurre délicieux" qui contiennent davantage de margarine que de beurre... "Certaines entreprises n'ont aucun scrupule à duper les consommateurs..."

Du côté des autorités fédérales, on n'a pas encore pris connaissance de l'audit, mais on se défend: "Malgré la fragmentation des compétences inhérente à la structure de l'Etat belge, la répartition des compétences est dans la pratique assez claire. Lorsque c'est nécessaire, des consultations sont organisées et/ou des protocoles de collaboration ont été conclus", détaille le SPF Économie. Et aux yeux de l'Afsca, "les contrôles ne sont pas limités puisque chaque année, nous programmons près de 200 contrôles d'étiquettes de compléments alimentaires, d'aliments enrichis, d'aliments pour nourrissons ou enfants en bas âge et d'aliments faisant l'objet d'allégations. La plupart des échantillons contrôlés sont des compléments alimentaires". Il est notamment vérifié que les informations sur les aliments ne sont pas trompeuses et que les allégations de santé sont autorisées.

Sophie Devillers

Le cas "totalement aberrant" des produits à base de plantes

Le calcium est nécessaire à la santé dentaire." Voici l'une des 222 allégations de santé autorisées par la Commission européenne pour être affichées sur un produit alimentaire. Elles forment une liste de vitamines et de minéraux dont les bienfaits pour la santé ont été scientifiquement reconnus par l'Agence européenne de sécurité des aliments (EFSA). En revanche, "l'huile d'onagre soutient la circulation" ou "l'extrait de gingembre contribue au fonctionnement normal du système immunitaire" ne font pas partie des affirmations vérifiées scientifiquement par l'EFSA. En effet, en 2010, la Commission a pris la décision politique de stopper l'évaluation scientifique des allégations de santé sur les substances végétales. Et ce, vu l'absence d'études permettant d'en démontrer les effets sur les humains.

Deux mille allégations de santé botaniques sont ainsi "en attente", mais peuvent tout de même... être affichées. Les consommateurs sont donc "exposés à des allégations non fondées sur une évaluation scientifique", dénonce la Cour des comptes européenne. Une "situation totalement aberrante", selon Test-Achats. En Belgique, les entreprises du secteur alimen-

taire doivent cependant informer le SPF Santé publique du lancement d'un produit botanique. Lors de la notification des compléments alimentaires, le SPF vérifie si les déclarations liées à des plantes sont bien présentes dans la liste "en attente".

"Tradition" rejetée

Ces allégations en suspens peuvent être utilisées sur les emballages, sous la responsabilité des exploitants, indique le SPF. Ces affirmations "ne peuvent faire référence à des propriétés de prévention, traitement ou guérison de maladie" et doivent reposer sur des preuves scientifiques, à pouvoir présenter en cas de contrôle. En effet, lorsque les fabricants avaient soumis ces allégations en 2008 au niveau européen, celles-ci étaient accompagnées de leur justification scientifique. Mais ces arguments "n'ont pas été évalués par l'EFSA, car celle-ci ne prenant pas en compte la tradition comme élément suffisant pour justifier leur bien-fondé, la majorité des allégations auraient été rejetées". Les "justifications scientifiques" des allégations "ne sont pas examinées" non plus lors de la notification au niveau belge, précise le SPF.

So. De.

Votre don, c'est un café qui me réchauffe et me fait sentir moins seul.

Faire un don c'est apporter de l'aide alimentaire, reconforter et donner de l'espoir.

180€ c'est le coût d'une tournée en rue auprès d'une centaine de personnes.



Il y a des histoires que vous pouvez changer.

Faites un don :
BE72 000-0000016-16

